PSOE · S&D · ESPAGNE · ABUS DE POUVOIR

Mónica Silvana González

Eurodéputée (2019-2024) — affaire Harcèlement psychologique de trois assistants

SANCTIONNÉS PAR LEUR ASSEMBLÉE

Pas une décision de justice : une sanction disciplinaire votée par l'Assemblée nationale, le Sénat ou le Parlement européen, publiée officiellement.

Ce qui est reproché

En janvier 2023, la présidente du Parlement européen Roberta Metsola a jugé que son comportement envers trois assistants constituait un harcèlement psychologique. Sanction : perte de 30 jours d'indemnité journalière (338 euros par jour, environ 10 140 euros) et suspension des activités parlementaires pendant 30 jours, la sanction maximale à l'époque. Elle nie, parle de « fausse plainte » et a annoncé un recours.

Où en est la justice

> Sanction du Parlement européen. L'issue de son recours n'a pas été trouvée.

Source

PRÉSIDENTE DU PARLEMENT EUROPÉEN, JANVIER 2023

https://theobjective.com/internacional/2023-01-17/la-eurocamara-sanciona-a-una-eurodiputada-del-psoe-por-acosar-a-tres-de-sus-asistentes/
https://euobserver.com/eu-political/156640

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe